

industries qui produisaient en série et fit œuvre de pionnier dans les domaines de l'éducation des travailleurs, des relations extérieures et de la recherche en matières syndicales. Presque chaque année durant les 15 années suivantes, les deux centrales adoptaient des résolutions préconisant l'unité et, à partir de 1948, elles adoptèrent de plus en plus fréquemment des mesures communes relativement à diverses questions. Cependant, l'union était impossible tant que les deux grandes centrales américaines étaient en conflit, car les statuts du CMT interdisaient à ce dernier d'admettre dans ses rangs un syndicat rival d'un syndicat affilié à l'*AFL*. Cette impasse disparut aussitôt que les centrales américaines elles-mêmes commencèrent à parler de s'unir. A la fin de 1953, les deux centrales canadiennes établirent un comité conjoint d'union qui, en 1954, rédigea un accord en vertu duquel les syndicats des organisations rivales s'engageaient à ne pas chercher à organiser des travailleurs déjà affiliés à l'autre. En 1955, un «accord de fusion» fut rédigé et entra en vigueur après avoir été ratifié par les deux centrales à l'occasion de leurs congrès annuels. C'est en avril 1956 qu'eut lieu la réunion (de fondation) du Congrès du Travail du Canada (CTC) qui réunissait les deux centrales. En janvier 1957, le peu qui restait de la *One Big Union* s'est affilié au nouveau Congrès; les *Locomotive Firemen* ont fait de même en février et les *Trainmen* en septembre.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC), dont les syndicats orthodoxes s'étaient méfiés d'abord et qu'ils accusaient d'être un groupe à peine camouflé de syndicats patronaux, s'est départie de son caractère confessionnel et de son nationalisme canadien-français des débuts et devint, en 1950, une des organisations de travailleurs les plus actives au pays. Après de nombreuses luttes avec les syndicats internationaux, elle en vint à collaborer avec eux pour le bien commun. Pendant un certain temps, en 1956 et 1957, il a semblé que la Confédération allait s'affilier au CTC, mais les négociations furent rompues. En 1960, la Confédération abandonna définitivement son caractère confessionnel et prit le nom de Confédération des Syndicats nationaux (CSN).

En 1911, il n'y avait que 133,000 syndiqués au Canada et, à la déclaration de la Première Guerre mondiale encore seulement 166,000. En 1919, le nombre avait plus que doublé, atteignant 378,000. En 1924, il n'était plus que de 261,000 mais en 1932, il avait augmenté de nouveau à 322,000. Au cours de la crise économique des années 1930, le nombre baissa à 281,000 mais, en 1938, il dépassait quelque peu celui de 1919. Durant la Seconde Guerre mondiale, le progrès extraordinaire de l'industrie et l'organisation de syndicats dans les industries de production en série ont encore une fois doublé le nombre des syndiqués d'avant-guerre et en 1949, les effectifs syndicaux ont dépassé le million. Depuis lors, le taux de croissance a diminué; les travailleurs manuels dans les grandes industries et les ouvriers des métiers principaux dans les grandes villes sont presque tous syndiqués, mais en général les cols blancs et les travailleurs des petites villes ne le sont pas encore. De 1958 à 1964, le nombre global des syndiqués est demeuré presque fixe mais il commença à augmenter sensiblement en 1965. Les filiales du CTC réunissent à l'heure actuelle (1966) les trois quarts des 1,600,000 syndiqués du Canada; la CSN en compte environ 10 p. 100 (presque tous au Québec) et des syndicats internationaux non affiliés au CTC en comptent 8 p. 100.

A certains égards, le syndicalisme canadien a changé complètement depuis que le Congrès canadien du Travail s'est réuni pour la première fois il y a plus de 80 ans; à d'autres égards, il a très peu changé. Les buts essentiels et l'organisation de base sont les mêmes; c'est surtout dans le genre de lois préconisées par les syndicats que le changement est apparent. Cela est dû en partie au fait que les syndicats ont obtenu depuis longtemps beaucoup de ce qu'ils réclamaient à l'origine: une journée de congé par semaine, le paiement du salaire en espèces, l'établissement des services de la statistique du travail et d'un ministère du Travail, la journée de neuf heures, la réparation des accidents du travail, le suffrage universel et l'instruction obligatoire gratuite. Cela est également dû en partie à ce que certaines des choses qu'ils désiraient naguère ne les intéressent plus et même, comme dans le cas de l'arbitrage obligatoire (réclamé à maintes reprises jusqu'en 1902) sont condamnées par eux. Enfin, il faut considérer que dans bien des cas les circonstances,